



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique agricole

Question écrite n° 101720

Texte de la question

Concilier impératifs de productivité et gestion drastique des ressources en eau devient de plus en plus difficile. La première attitude pragmatique serait de veiller à ce que les agriculteurs situés dans les régions les plus touchées par la sécheresse puissent changer facilement de type de culture afin de privilégier les moins gourmandes en eau. Or, dans les faits, les choses sont beaucoup plus compliquées. En effet, bon nombre d'exploitants sont liés par contrat à des semenciers ou à des industriels de l'agroalimentaire au sujet des types de culture à produire. L'existence même de ces contrats rigidifie donc totalement la nécessaire adaptation rapide de l'agriculture française face au changement climatique et à l'impérieuse nécessité de gérer les ressources nationales en eau. Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui indiquer les mesures urgentes qu'il compte prendre au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

L'attention du ministère de l'agriculture et de la pêche a été appelée sur les difficultés de la gestion de la ressource en eau, par les agriculteurs, dont l'objectif est d'obtenir une productivité optimale de leur activité. L'hypothèse de la répétition possible de périodes de sécheresse, comme celles que la France a récemment connues, impose de s'interroger sur les moyens d'adapter l'agriculture à ce risque. Dans ce but, il importe de préserver ses capacités de production et sa compétitivité, sans accentuer les tensions sur la ressource et les atteintes aux milieux. Il faudra donc privilégier les voies d'adaptation à un risque de manque d'eau au niveau de la plante, de la culture ou du système de culture. De nombreux efforts ont, toutefois, déjà été entrepris en ce sens, tels le développement de systèmes d'irrigation adaptés, informatisés, mieux pilotés (goutte à goutte pour l'arboriculture ou l'horticulture), la mise au point d'indicateurs de besoins et de prélèvement d'eau, la généralisation du comptage des prélèvements, le développement de cultures irriguées moins exigeantes ou, à l'inverse, la réduction significative de surfaces cultivées en maïs (diminution d'environ 15 % de la sole française en deux campagnes). Si la technique de l'irrigation constitue, notamment, une réponse efficace au manque d'eau, elle est souvent discutée et doit être appréhendée dans un ensemble plus large des relations entre eau et agriculture, laquelle est à la fois consommatrice et contributrice au renouvellement de la ressource. D'une façon générale, il ne faut pas perdre de vue que l'eau est indispensable à l'agriculture et que son utilisation par l'irrigation peut s'avérer nécessaire au maintien des activités agricoles en zones méridionales. Elle permet, en outre, de sécuriser la production, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101720

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 août 2006, page 8229

Réponse publiée le : 26 septembre 2006, page 10064